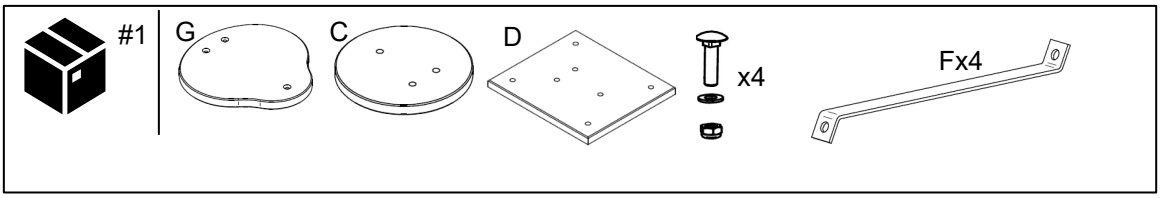
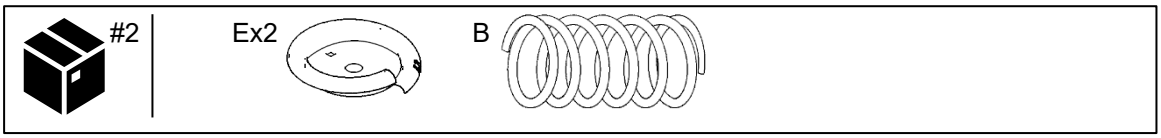
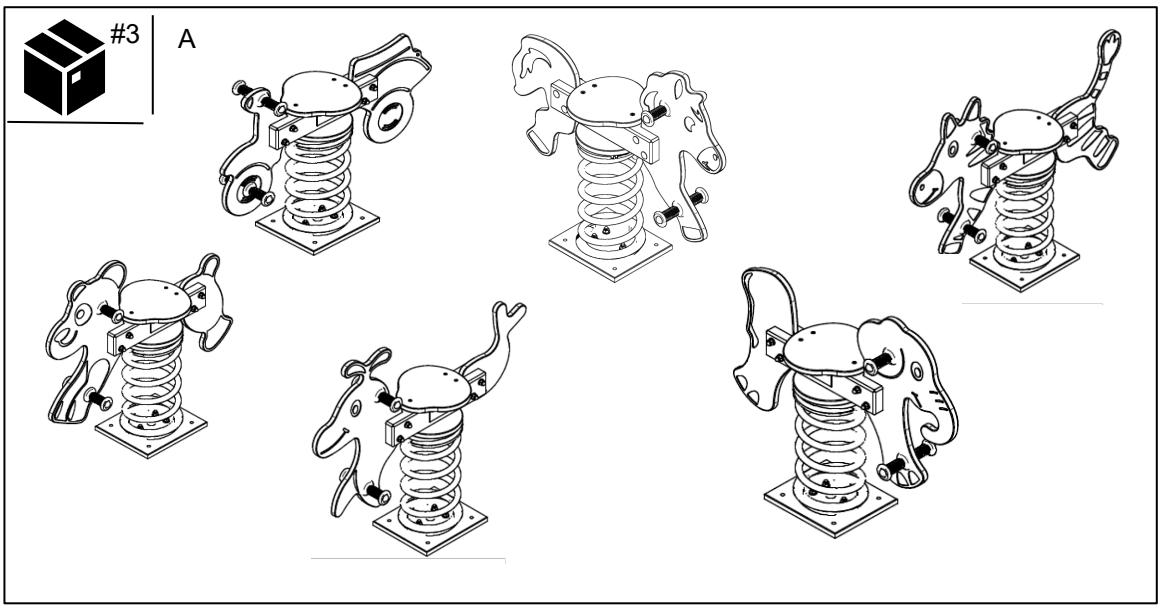
JEUX SUR RESSORT







JEUX SUR RESSORT

UTILISATION

Tranche d'âge : Le jeu sur ressort simple s'adresse aux enfants de **2 à 6 ans**, sous surveillance obligatoire de personnes majeures.

Site interdit : terrain pentu.

Profil du sol : il doit être plan.

Nature du sol : revêtement amortissant adapté à la hauteur de chute du jeu qui est de 53 cm. correspond à la hauteur de chute maximum, **mais à étendre à 60 cm.**

Espace libre à respecter : aucun obstacle étranger au jeu (exemple : une branche d'arbre…) ne doit se situer sur une hauteur de 1.80 m au-dessus du jeu et au-dessus de la zone d'impact.

Zone d'impact : la surface d'atténuation de l'impact est décrite page **« SURFACE D'IMPACT »**

Orientation : il n'y a pas d'obligation d'orientation particulière pour ce jeu

Niveau zéro : le dessus de la platine D correspond au niveau 0.

Traitement du bois structurel : bois traité en autoclave classe 4, garantie décennal contre le pourrissement.

Pour autant le bois est un matériau vivant, une simple fissure ne pourra constituer une raison suffisante pour changer la pièce du jeu, et ne nuit ni à sa longévité, ni à son utilisation. L'entretien et le contrôle sont à respecter selon la page **« MAINTENANCE ET ENTRETIEN »**

Remarque : conserver la notice de montage pour avoir la référence des pièces.

Conformité : ce jeu est conforme aux normes NF EN 1176-1 : 2017 et EN 1176-6 : 2017 régies par le décret n°94-699 du 10.08.1994 Et décret n°2019-1007 du 30.09.2019.

AVERTISSEMENT :

L'ensemble de ce document doit être archivé et utilisé pour la maintenance, les contrôles d'entretien et doit être remis à l'administration en cas de demande

JEUX SUR RESSORT

MAINTENANCE

- Le contrôle et la maintenance sont à distinguer en 3 niveaux :

  1 ; contrôle de routine ;
  2 ; contrôle fonctionnel ;
  3 ; contrôle annuel.

  Le contrôle et la maintenance doivent être réalisés par des **personnes compétentes et habilitées**, suivant les consignes du fabriquant et suivant **l'article 6.1.4 de la EN 1176-1 : 2017.**

- La sécurité des équipements de jeux est fortement conditionnée par leur état et par leur entretien. Donc, ils doivent faire l'objet d'une inspection régulière et d'une maintenance préventive périodique.

- La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement et en fonction d'autres facteurs qui sont par exemple, une utilisation intensive, du vandalisme, un équipement situé près de la mer, la pollution de l'air, l'âge de l'équipement.

- Pour les aires de jeux soumises à un usage intensif ou étant l'objet de vandalisme, l'inspection ou la maintenance tel que le contrôle visuel de routine, **doit être renforcée donc devenir quotidienne.**

- Si, lors du contrôle, il est constaté l'existence de graves détériorations menaçant la sécurité des enfants, il est recommandé d'y remédier sans délai. Si cela n'est pas possible, il convient d'empêcher toute utilisation de l'équipement par son immobilisation ou son retrait.

- De même, il faut prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'utilisation ou le démontage du jeu est incomplet et pendant la maintenance.

ENTRETIEN

FREQUENCE	TRAVAUX
TOUTES LES SEMAINES OU HEBDOMADAIRE **Contrôle de routine**	- contrôle de la propreté de l'aire de jeux - contrôle de l'état de surface des bois (poncer les échardes) - contrôle des pièces manquantes ou cassées - vérifier la stabilité de la structure - maintenir à niveau les matériaux meubles particulaires - ramassage des verres cassés et d'autres débris
TOUS LES 1 A 3 MOIS **Contrôle fonctionnel**	- contrôle du serrage des écrous et des vis - vérification de la présence systématique des bouchons de protection - contrôle de la tension des cordes et retendre si nécessaire - contrôle d'usure de chaque élément du jeu
TOUS LES ANS **Contrôle annuel**	- contrôle des fondations - nettoyage complet du jeu - renouvellement des peintures le cas échéant - remplacement des pièces usées ou défectueuses - (exemple : barreau, lame de plancher, corde, glissière…)

JEUX SUR RESSORT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

LOISIRS AMENAGEMENTS
ZA L'ANJOUINIERE
86370 VIVONNE

AUTO CERTIFICATION

CERTIFICAT : FG/MD/001/401/2017

EQUIPEMENTS D'AIRES COLLECTIVES DE JEUX

ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE DU DECRET N° 94-699

La société LOISIRS AMENAGEMENTS, société de fabrication intégrée de jeux pour aires collectives, atteste avoir vérifiée et contrôlée, suivant les normes obligatoires le concernant, l'équipement mentionné ci-dessous, pour être conforme aux exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux :

FABRICANT : LOISIRS AMENAGEMENTS

ADRESSE DU SITE DE FABRICATION : L'Anjouinière 86370 VIVONNE

EQUIPEMENTS CONCERNE: 806000 ; 806001 ; 806002 ; 806013 ; 806040 ; 806041 ; 806042 ; 806043 ; 806061 ; 806070 ; 806071 ; 806072 ; 806078 ; 806080 ; 806014 ; 806015 ; 806016 ; 806017 ; 806018 ; 806019 ; 806009 ; 1701 ; 1702 ; 1703 ; 1665 ; 1707 ; 1715 ; 1669 ; 1657 ; 1660 ; 1708 ; 1620 ; 1624 ; 1704

NORMES EUROPEENNES
notamment intégrées en référence à cet équipement : NF EN 1176-1 version 2017
NF EN 1176-6 version 2017

A Vivonne, le 20 mai 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

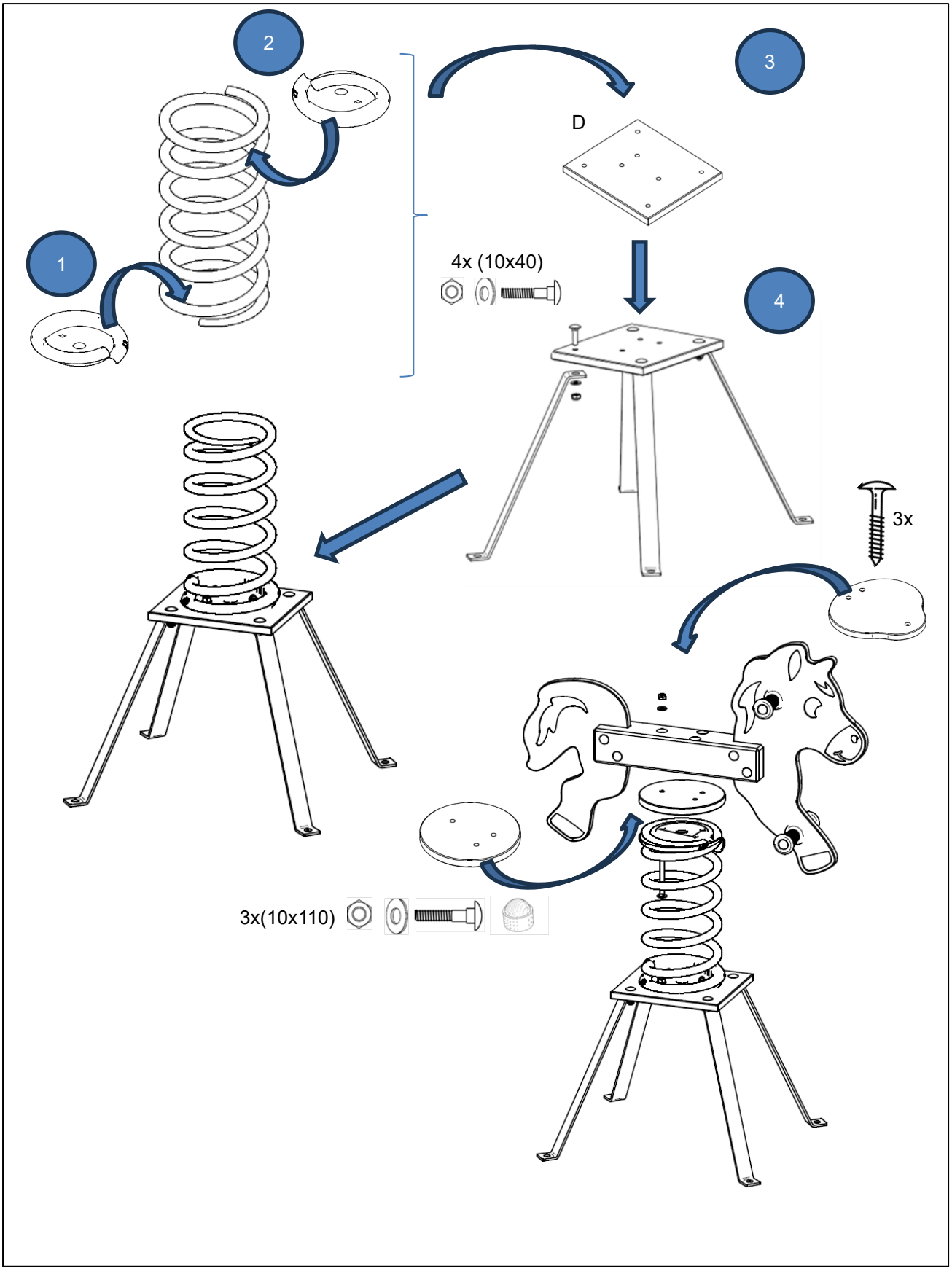
Francis GADIOUX

MONTAGE

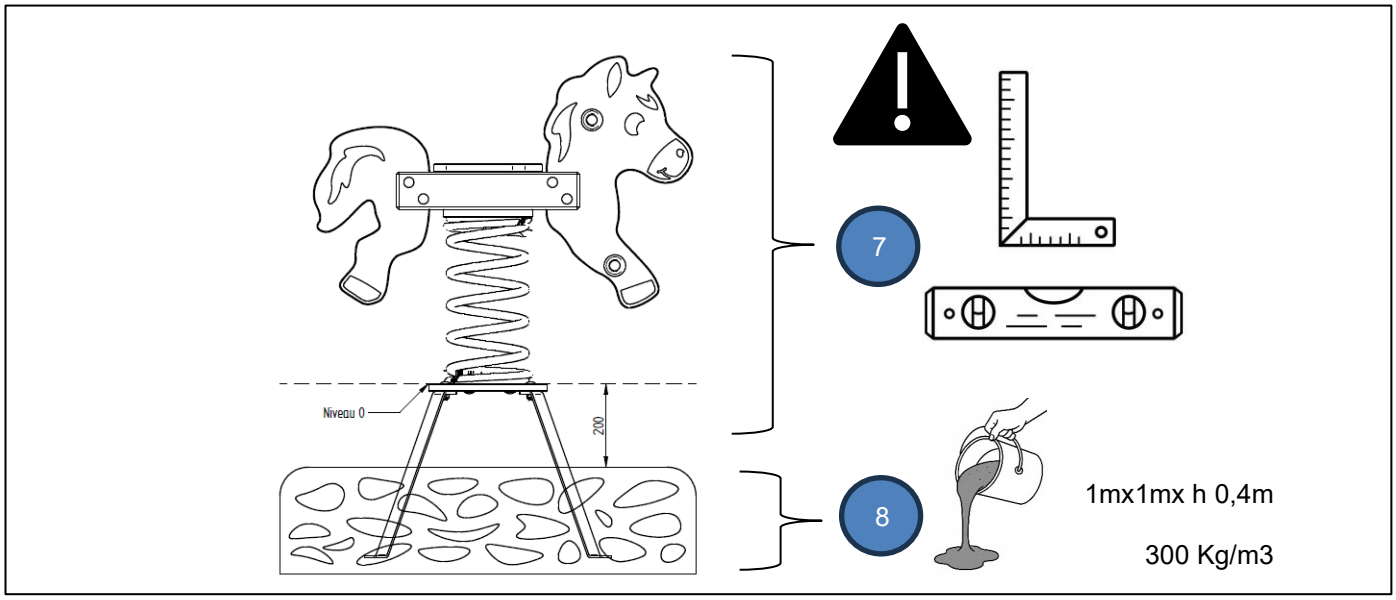
AVERTISSEMENTS

- **La conformité aux exigences de sécurité de ce produit étant fortement conditionnée par son installation, il est impératif de respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans la présente notice.**
- **Il est indispensable de veiller notamment aux différents assemblages pouvant entraîner des risques de coincement.**
- **Les fixations et réglages définitifs doivent être réalisés de manière à éliminer les ouvertures ou espaces compris : Le non-respect de ces consignes entraînera la responsabilité de l'installateur en cas d'accident.**

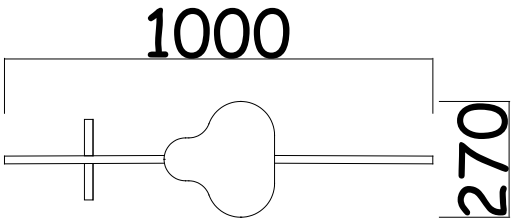
JEUX SUR RESSORT



JEUX SUR RESSORT



IMPLANTATION



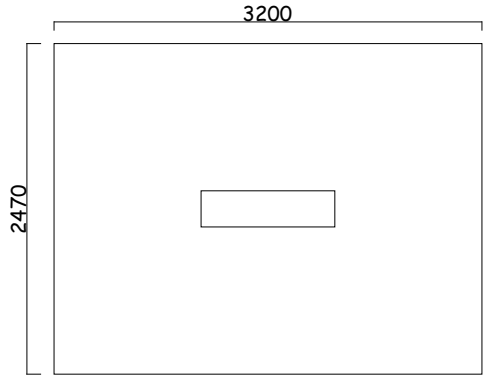
Correspond à la largeur du siège

JEUX SUR RESSORT

SURFACE D'IMPACT

REMARQUE :
Sous les équipements d'aires de jeux dont la hauteur de chute libre n'excède pas 600mm, il convient que la surface utilisée ait des propriétés d'atténuation de l'impact.

SURFACE D'IMPACT :



____ : surface d'impact
à couvrir :**7.90 m²**

- 1,10 m autour du jeu

MATERIAUX A UTILISER :
Exemples de matériaux couramment utilisés pour l'atténuation de l'impact et hauteurs de chute critiques correspondantes :

Matériau (1)	Description mm	Epaisseur minimale (2) mm	Hauteur de chute Critique mm
Gazon/terreau naturel			≤ 1000 **(4)**
Fragments d'écorce	Granulométrie de 20 à 80	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Copeaux de bois	Granulométrie de 5 à 30	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Sable (3)	Granulométrie de 0.25 à 2	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Gravier lavé (3)	Granulométrie de 2 à 8	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Autres matériaux et autres épaisseurs	Selon essai effectué conformément à l'EN 1177		Hauteur de chute critique telle que soumise à l'essai

1) Matériaux convenablement préparés pour l'utilisation en aires de jeux pour enfants.
2) **Pour les matériaux meubles particulaires, ajouter 100 mm à l'épaisseur minimale pour tenir compte du déplacement (voir 4.2.8.5.1).**
3) Sans argile ou sédiment sans arête. La granulométrie peut être identifiée au moyen de l'essai au tamis, selon l'EN 933-1. (voir l'annexe G)
4) Voir la note 2 au 4.2.8.5.2.

JEUX SUR RESSORT

LIVRET D'ENTRETIEN – INSPECTION

Nom de l'intervenant : Date :

	BON	MAUVAIS	REMARQUES
Aspect de surface			
Fixations			
Stabilité			
Intégrité générale			
Propreté			
Intégrité des marquages			
Essai de fonctionnement			
Sol/contrôle niveau zéro			
Autres			

MAINTENANCE :

Nom de l'intervenant : Date :

	Réalisation travaux		
	OUI	**NON**	**REMARQUES**
Nettoyage			
Remise en état des surfaces			
Resserrage fixations			
Lubrification pièces mobiles			
Remise au niveau zéro			
Marquage			
Mise hors service			
Dépose totale			
Protection scellements			

REMPLACEMENT DES PIECES		
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité
N°	Nature :	Quantité

REMISE EN SERVICE

Nom du réparateur : Date :
Contrôle et réception de la réparation :

Nom : Date : Signature :